



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2024-080**

**PUBLIÉ LE 2 MAI 2024**

# Sommaire

## **PREFECTURE DE LA GIRONDE / CAB PDDS**

R75-2024-05-02-00001 - 2024-05-02 Arrêté de suppléance du samedi 4 mai fin de matinée au dimanche 5 mai fin de matinée désignant M. Brice BLONDEL Préfet de la Charente-Maritime pour assurer la suppléance de M.Étienne GUYOT Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest (1 page)

Page 3

# PREFECTURE DE LA GIRONDE

R75-2024-05-02-00001

2024-05-02 Arrêté de suppléance du samedi 4 mai fin de matinée au dimanche 5 mai fin de matinée désignant M. Brice BLONDEL Préfet de la Charente-Maritime pour assurer la suppléance de M.Étienne GUYOT Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD-OUEST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet du préfet délégué pour la  
défense et la sécurité**

**ARRÊTE DU**

**02 MAI 2024**

Désignant M. Brice BLONDEL, Préfet de la Charente-Maritime, pour assurer la suppléance de M, Étienne GUYOT, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, entre le 4 mai et le 5 mai 2024.

**LE PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE  
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD-OUEST  
PRÉFET DE LA GIRONDE**

Vu le code de la défense, et notamment les articles R.1211-4 et R.1311-3 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment les articles R.122-4 et R.122-36 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination M. Nicolas HESSE, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination M. Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime ;

Considérant l'absence simultanée du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, et du préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest ;

Sur proposition de Monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Sud-Ouest.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Brice BLONDEL, préfet de la Charente-Maritime, est chargé de la suppléance de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, en ce qui concerne la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, entre le samedi 4 mai fin de matinée et le dimanche 5 mai 2024 fin de matinée.

**Article 2** : Monsieur le préfet de la Charente-Maritime est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le

**02 MAI 2024**

Le préfet,

Étienne GUYOT